

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission extra-municipale n°14

Auteur	JM Joel Marseille
Titre et version	Commission extra-municipale : CR14-CEM-24-10-22
Date	24-10-22 de 20h à 22h45
Lieu de la réunion	Mairie de Tencin

Destinataires : CEM@tencin.fr

Présents

Citoyen.ne.s : V. Chapuis ; Ch. Danet ; J. Eymin-Petot ; F. Fister ; R. Goudissard ; L. Monrose ; L. Vieira.

Élu.e.s : Y. Corbalan ; M. Guillen ; J. Marseille ; A.M. Renaud .

Excusé.e.s : S. Benevelli ; Ch. Decaix-Combes ; M. Estela ; V. Gauthier-Sestier ; A.F. Jannot ; F. Kaddachi ; C. Lescure ; M. Mazza ; S. Merendet ; F. Stéfani.



HISTORIQUE ET CONTEXTE

Un engagement de campagne pour impliquer citoyenneté et démocratie

- Engagement du programme électoral Tencin 2020



- Mesure 29 du pacte pour la transition



« Créer une commission **extra-municipale du temps long** pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme »

1 OBJECTIF DE LA REUNION

- Approuver le compte-rendu de la CEM-TL du 15-09-22
- Organiser la rédaction du compte-rendu de la réunion-débat sur la méthanisation
- Choisir les supports de diffusion
- Préciser les suites à donner au moratoire sur la méthanisation
- Planifier les réunions et les actions à venir
- Enregistrer les remarques remontées par les membres de la CEM

2 RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- Approbation du compte-rendu CR13 du 15-09-22
- Rédaction du compte-rendu de la réunion sur la méthanisation qui s'est déroulée le 4/10 dernier
- Quels supports de diffusion des éléments du débat ?
- Quelle suite la municipalité donnera-t-elle au moratoire actuel sur le sujet ?
- Planification des réunions et des actions à venir
- Divers

3 Sujets abordés réellement en réunion

3.1 *Approbation du compte-rendu de la CEM-TL du 15-09-22*

- Une demande de précision est faite concernant la nouvelle modification de droit commun du PLU (§3.3). Comme indiqué lors du 15/9/22, dans cette nouvelle version, la partie du PLU concernant la régulation des ICPE est parfaitement identique, au mot près, à la précédente version figurant dans la procédure caduque de modification simplifiée.
- Le compte-rendu annexé à la convocation de la réunion est approuvé.

3.2 Quel compte-rendu de la réunion sur la méthanisation du 4/10/22 ?

- Nous disposons des supports de chacun des intervenants : le diaporama muet de l'ADEME très compréhensible ainsi que les slides du CSNM avec un commentaire audio. Mais il paraît difficile de se contenter de ces présentations qui sont relativement longues et détaillées.
- Proposition est faite de faire un résumé des thèses présentées en vis à vis sous la forme d'un tableau à doubles colonnes : en rassemblant les thèmes sur lesquels les points de vues contradictoires se sont exprimés.
- Il est important de faire une présentation factuelle des positions de chaque intervenant afin que chaque lecteur se fasse sa propre opinion.
- Un groupe de travail va préparer cette synthèse des positions qui renverra, si le lecteur souhaite approfondir aux supports des intervenants.
Voir agenda en fin de compte-rendu.
- Un volet du compte-rendu retracera à partir des notes de chacun, les questions de l'auditoire et les éléments de réponse apportés par les intervenants.

3.3 Quels supports de diffusion des éléments du débat ?

- La proposition de rédiger un tract ne paraît pas adaptée au volume et à la précision des informations à diffuser.
- Est évoquée la tenue d'une réunion publique : en l'absence de projet d'ICPE sur le territoire de la commune cette solution n'est pas retenue. Pour autant, une telle option serait utile et organisée par la CEM-TL si un projet d'ICPE de méthanisation revenait à l'ordre du jour.
En effet un éclairage des enjeux économiques, sanitaires et environnementaux serait nécessaire et la CEM jouerait alors pleinement son rôle en diffusant l'information et en proposant un débat à la population sur le sujet.
- Il est décidé de publier le compte-rendu de la réunion dans le prochain bulletin municipal. A savoir un volet introductif, le tableau de synthèse des positions des intervenants et le compte-rendu des questions-réponses qui ont nourri le débat. Un lien internet vers le site de la mairie permettra de retrouver ces éléments en ligne, complétés par un accès aux supports des intervenants.
- Un exemplaire du compte-rendu sera consultable en mairie pour les personnes intéressées : élu ou administrés qui ne seraient pas connectés.

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

3.4 **Quelle suite donnera la municipalité au moratoire actuel sur la méthanisation ?**

Lors du conseil municipal du 22 février 2021 les élus ont approuvé la prorogation, sous forme de moratoire, de la décision du 21/12/21 refusant l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune.

Ce moratoire devait être réévalué après un travail de synthèse effectué par la CEM sur le sujet. La réunion-débat du 4 octobre dernier en constituait l'une des étapes maitresse.

Sans préjuger des suites à donner à cette réunion, la municipalité ne souhaite pas remettre à l'ordre du jour du Conseil le sort de ce moratoire.

En effet, en l'absence de projet sur la commune, une telle délibération n'a pas d'urgence. *Donc en l'état, le moratoire est maintenu* et la question de son issue se posera si un projet d'ICPE devait apparaître.

3.5 **Comment aborder la problématique du stationnement automobile**

- La problématique du stationnement, suite à la reconfiguration de la place du 19/3/62, est rappelée avec les options évoquée dans le CR-12 :
 - **Option 1** : garder une partie de l'actuel parking en stationnement (50 % des places) Mais il faudrait rajouter encore au moins 20 places étant donnés les besoins. Donc trouver un emplacement ailleurs.
 - **Option 2** (à 200 m, soit 3 min de marche normale à 4km/h)) : créer un parking d'une capacité de 30 places dans la largeur du parc de la mairie, au niveau des locaux techniques, à l'ouest et limitrophe du City-stade.
 - **Option 2bis** (à 200 m, 3 min) : créer un 1^{er} niveau de 20 places sur l'emplacement de l'option 1 et compléter par l'aménagement d'un 2nd niveau en contre-bas du parc, un peu plus à l'ouest. Ce 2^{ème} niveau serait masqué par la pente de la butte. Au total au moins 30 places seraient envisageables.
 - **Option 3** (à 300 m, 4,5 min) : créer un parking de stationnement-covoiturage d'au moins 40 à 50 places sur la parcelle 819 section OC au nord de l'intersection de la rue des songes et de la RD 523.
 - **Option 4** : Enfin une solution pourrait être envisagée suite à la création (hypothétique) de logements dans le parc du château. Mais un tel projet, s'il devait aboutir, ne se ferait qu'à plus long terme.
 - **Option 5** : Une proposition alternative de la CEM ?

- La demande est de nouveau exprimée d'une présentation aux habitants des scénarii envisagés. La mairie rappelle que cette étape a bien été demandée et prévue par le maître d'œuvre. Elle doit avoir lieu à l'automne mais n'est pas programmée à ce jour. Des réunions intermédiaires avec l'ABF (Architectes des Bâtiments de France) devant encore purger certaines questions.
- L'utilisation, ou plutôt la sous-utilisation du parking de l'Espace culturel est évoquée comme une possibilité d'optimiser le stationnement, en contrepartie des places supprimées au carrefour RD30-RD523. Mais la mise en place d'une signalétique adaptée serait nécessaire.
NB : la distance de ce parking à la place du 19 mars, qui paraissait bien inférieure à celle de l'option 3 ci-dessus, s'avère en fait équivalente : soit à peu près 300m.
- Plusieurs hypothèses sont envisagées à propos de la méthodologie à mettre en place :
 - La mairie rappelle la nécessité de consulter les riverains, par cercles concentriques éventuellement de plus en plus large.
 - Le porte à porte envisagé dans un premier temps paraît difficile à mettre en œuvre pour certains.
 - Certains proposent de mettre en ligne un questionnaire sur les usages du parking, son devenir et les substitutions possibles. Sur le site internet et/ou dans le bulletin municipal.
 - Ce questionnaire pourrait être proposé à l'ensemble de la population tencinoise.
 -
- Un groupe de travail est constitué pour construire le questionnaire de l'enquête (voir en fin de compte-rendu)

3.6 Planification des réunions et des actions à venir ?

- Un agenda des actions ouvertes (ou refermées) avec leurs membres référents sera mis à jour lors de chaque réunion de la CEM-TL et figurera en fin de chaque compte-rendu.

3.7 Le service public des transports à Tencin

- **Lignes de bus** : suite à la mobilisation citoyenne et des élus en juillet, la ligne T86 est maintenue mais la suppression de 4 services sur 6 en semaine impacte

duement la vie des usagers : départs trop matinaux, retours tardifs, temps de trajet rallongés poussent de plus en plus de personnes à utiliser leur véhicule personnel. Cela représente une dépense supplémentaire et compromet la qualité de l'environnement. Le collectif citoyen reste mobilisé : il doit rencontrer les décideurs en fin d'année afin de réclamer le rétablissement et l'amélioration des services, après la réouverture du Pont de Brignoud aux véhicules légers prévue fin 2022.

- Pour les personnes qui souhaitent rejoindre le collectif de défense du service public de transport, un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal avec les coordonnées de contact.
- **Ouverture de la halte ferroviaire** : les dernières nouvelles de l'organisation d'une réunion avec le comité de pilotage de l'Etoile Ferroviaire Grenobloise (EFG) pour demander l'inscription de l'étude technique et financière de cette ouverture dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2023-2027 :

Le maire de Tencin s'est entretenu avec le Président du SMMAG, M. Sylvain Laval. Ce dernier est convaincu de la justesse de notre projet de réouverture. Convaincu et très combatif.

Il qualifie de « sensée » la demande de réunion avec le COPIL de l'EFG que nous portons et propose d'inviter les élus du bassin de vie concerné par la gare à la prochaine réunion.

La date de ce COPIL sera fixée dès le retour des informations techniques et financières réclamées à la directrice de SNCF Réseau. En effet, ces éléments sont des données indispensables au COPIL de l'EFG pour envisager l'intégration de la réouverture au CPER 23-27.

M. Laval reviendra alors vers nous.

3.8 Divers

- **Une discussion s'engage sur la reconfiguration de la rue du Martinet.**
 - Au vu de l'aspect très minéral du résultat, la critique porte essentiellement sur la re-végétalisation très insuffisante proposée et réalisée par le bureau d'étude. Et corrélativement, sur l'absence de concertation avec les riverains. Les investissements engagés, en raison de l'exposition de la rue (notamment son axe nord-sud) ne permettront pas la création d'îlots de fraîcheur tant nécessaires dans les années à venir. Enfin est émis le souhait que les aménagements de la rue des Béalières, du Noyer vert et du Cotten donne lieu à plus de concertation.

• Les élus et des membres de la CEM font remarquer qu'une concertation a bien eu lieu sous la forme de deux réunions : une déambulation et un groupe de travail et qu'assez peu de riverains étaient présents.

Par ailleurs la problématique de la végétalisation fait aussi l'objet d'un autre projet englobant, celui de « Village fleuri ». Les rencontres de quartiers ont permis d'aborder cette question pour les rues du Martinet, des Béalières, du Noyer Vert et du Cotten avec des pistes de solution à mettre en œuvre.

L'étroitesse de la rue du Martinet dédiée à la fois aux véhicules et aux piétons (notamment le passage des enfants de la cantine) ne permet pas la plantation d'arbres suffisamment éloignés des limites de propriété.

Enfin, le projet de restauration d'un espace vert en lieu et place du parking 19/3/62 a aussi pour objectif de créer à cet endroit un îlot de fraîcheur.

- **Une demande de rendez-vous** a été faite depuis plusieurs semaines à M. le Maire à propos des nuisances olfactives et sanitaires liées aux épandages du printemps dernier. Une demande sera à nouveau déposée.

- **Les sentiers de randonnée/promenade.** L'intérêt de créer ou de réouvrir des sentiers de promenades et de randonnée sur le territoire de la commune est rappelé. La rédaction d'un livret permettrait de valoriser ces espaces de loisirs et de découverte. Il est rappelé qu'il existe au niveau départemental un PDIPR : *Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) a pour objet de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Le Département est compétent pour établir le PDIPR en application de l'article L361-1 du Code de l'Environnement.*

Il est décidé d'inscrire ce point dans l'agenda des actions de la CEM et de prendre des renseignements et des contacts sur ce sujet.

- Un habitant de Tencin, M. Mathieu BAIETTO a fait **acte de candidature pour siéger au sein de la CEM.** Il lui sera répondu favorablement ce qui permettra de reconstituer l'effectif complet de la commission.

- **La prochaine réunion de la CEM est dès à présent fixée : le mercredi 7 décembre de 20h à 22h en mairie de Tencin.**

- Dans l'intervalle se réuniront les deux groupes de travail constitués :

• Rédaction du compte-rendu « débat méthanisation » : **le 14 novembre** en

mairie de Tencin

• Construction du questionnaire « stationnement » : **le 22 novembre** en mairie

de Tencin

	CR de réunion	Commission extra-municipale
--	----------------------	------------------------------------

3.9 Calendrier des actions

N°	Actions	Qui ?	Quand ?
1	Méthanisation : Rédaction du compte-rendu 4/10/22	Josette	Josette/Laurent/Roland/Christine/Liliane/Serge ? Réunion le 14/11/22 de 20h à 22h en mairie :
2	Diffusion du compte-rendu	Elus ?	Bulletin/site internet/exemplaire papier mairie
3	Cœur-village : construction du questionnaire et stratégie d'information	?	Frédéric/Roland/Joel/Véronique/Laurent
5	Cœur de village : réunion présentation de l'aménagement du carrefour	Joel	
6	Transport : devenir de la T86	Joel	Réunion bilan avec la Région ?
7	Réouverture de la halte ferroviaire	Anne-Marie Joel	Participation des élus au prochain COPIL ?
8	Sentiers de promenade et de randonnée : PDIPR	Anne-Marie	Contact CD 38 - Bruno Caraguel (Theys)
9			
10			
11			